

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 1 août 2023

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » *Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».*

Madame la Première Présidente,
Chantal FERREIRA
Cour d'Appel de Toulouse
10 Place du Salin
BP 7008
31068 Toulouse Cedex 7

Lettre recommandée avec avis de réception

N° 1A 195 792 1728 3

RECOURS CONTRE DECISION AIDE JURIDICTIONNELLE

DECISION DE REFUS A.J. N° BAJ : C-31555-2023-002228

Présenté devant la Première Présidente près la cour d'appel de Toulouse.

Objet rappel : Demande d'aide juridictionnelle totale pour obtenir un avocat et un huissier.

- Devant le juge des référés.
- Projet d'assignation dans le dossier de demande D'AJ déposé le 20 juin 2023

Madame la Présidente,

Par la présente je viens former un recours contre la décision rendue aux références ci-dessus.

Je rappelle qu'un dossier de demande a été déposé le 20 juin 2023 avec son projet d'assignation pour faire régulariser la procédure par un avocat qui doit me représenter et assurer ma défense au vu de mes revenus.

Cette décision du 27 juin 2023 portée à ma connaissance le 31 juillet 2023 sans que j'ai signé l'avis de réception en son recommandé, constitue un faux en écritures publiques pour n'avoir en sa rédaction collecté que de fausses informations pour motiver la décision de refus de l'aide juridictionnelle.

Je précise qu'il ne peut exister un quelconque acte enlevant la propriété de Monsieur LABORIE André.

Tous les actes obtenus par la fraude ont été inscrits en faux en principal et comme justifié dans le projet d'assignation.

Madame Thomas Béatrice auteur de l'acte n'a pu agir que par corruption pour rédiger une telle décision dans la teneur de ses termes fallacieux.

Je rappelle que le doyen des juges d'instruction au tribunal judiciaire de Toulouse est saisi d'une plainte concernant l'obtention par la fraude des actes permettant le détournement de ma propriété.

- Qu'une consignation a été versée en octobre 2022,
- Et qu'aucune instruction n'a été ouverte alors que toutes les preuves ont été apportées.

Une vraie complicité du Bureau d'aide juridictionnelle de Toulouse qui prétend avoir octroyé plusieurs demandes d'aide juridictionnelle alors qu'aucune n'a été validée.

Ce qui peut être vérifié à n'importe quel moment contradictoirement, ce que j'accepte.

Au vu de la dernière complicité du BAJ de Toulouse sur le fondement de l'article 121-7 du code pénal et suite à la décision de Madame THOMAS Béatrice agissant par corruption pour couvrir les faits relatés dans l'assignation introductive d'instance.

Je vous demande de reprendre ladite assignation jointe à ma demande d'aide juridictionnelle ou vous avez toutes les explications.

Ce qui vous permettra de sanctionner Madame THOMAS Béatrice dans ses fonctions, faisant volontairement entrave à Monsieur LABORIE André à l'accès à la justice par un avocat.

Celui-ci étant obligatoire et au titre de l'aide juridictionnelle totale.

Aide juridictionnelle qui doit m'être accordée de droit au vu de mes moyens financiers qui sont sous le seuil de pauvreté.

Je vous prie de diligenter une enquête de flagrance auprès de l'autorité compétente et de faire respecter un débat contradictoire en faisant apporter à chacune des parties les preuves des

informations alléguées dont celles par Madame Béatrice THOMAS qui n'a recueilli que de fausses informations.

Je vous prie de réformer la décision rendue me causant préjudice à ne pouvoir saisir le juge des référés pour les demandes reprises dans l'acte introductif d'instance fourni à ma demande d'aide juridictionnelle.

Et de m'octroyer l'aide juridictionnelle totale comme demandée en date du 20 juin 2023.

Dans cette attente, je vous prie de croire Madame la Première Présidente à mes respectueuses salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

Pièce jointe :

- Décision du 27 juin 2023.
- Dossier complet au tribunal judiciaire de Toulouse déposé le 20 juin 2023